### COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 15 MARS 2021 à 19 Heures 30 au Foyer Rural

<u>Présents</u>: Xavier AUDEBET, Murielle BONNEFOY, Loup BRESSON, Sandrine BROCHU, Catherine CHANUT, Enzo D'ORAZIO, Jean-Marc FILERE, Monique GRANJARD, Auguste LINAGE, Caroline MAGEM, Jean-Pierre MESTRALLET, Jean-Claude MUNARI, Joseph PERIER, René PORRETTA, Maryline TASCIOTTI, Jean-Louis VENIAT, Aurélie VERON, Béatrice VISCOGLIOSI

<u>Absente excusée :</u>, Véronique AVELLANEDA Pouvoir(s) : NEANT

Date de convocation du Conseil Municipal : le 10 mars 2021

La séance est ouverte à 19 heures 35.

Madame Maryline TASCIOTTI est élue secrétaire de séance.

Le Procès-verbal de la séance précédente est approuvé.

### N° 2021/06: MOTION RELATIVE AU PROJET D'IMPLANTATION D'UN RELAIS DE RADIO TELEPHONIE MOBILE - FREE MOBILE

VOTE: 18 voix POUR

Le Maire expose au conseil municipal qu'une d'une demande de déclaration préalable de travaux est déposée en mairie ayant pour objet le projet d'implantation d'une antenne relais de radio téléphonie mobile FREE MOBILE sur un terrain privé lieudit « Chantemerle ».

Il précise la description des travaux : Implantation d'un pylône de 36 m (39m paratonnerre compris) support de 12 antennes, 4 faisceaux hertziens et des modules techniques. Le tout sera clôturé par une palissade bois et comprendra une zone technique. L'emprise au sol totale du projet représente 8,449m2.

Cette antenne permettra d'améliorer la couverture du réseau mobile sur la commune et pourra accueillir d'autres opérateurs.

Vu la demande d'avis de la commune au CAUE et au service ABF sur l'impact visuel de ce projet ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité:

- **DEMANDE** à FREE MOBILE une étude avec survol d'un drone pour visualiser et se rendre compte de la hauteur pour l'impact visuel ;
- D'ASSURER une permanence d'information pour répondre aux éventuelles questions des habitants;
- APPROUVE ladite motion.

# Nº 2021/07 : AUTORISATION A DONNER A MONSIEUR LE MAIRE D'ENGAGER, DE LIQUIDER et de MANDATER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT — COMPLEMENT A LA DELIBERATION n° 2021/02 du 25/01/2021

**VOTE:18 voix POUR** 

En complément de la délibération n° 2021/02, le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- -AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater la dépense d'investissement au compte 202 de l'opération 107 MAIRIE pour les honoraires du cabinet EPTEAU d'un montant de 2 442 € ttc.
- -AUTORISE Monsieur le Maire à prendre toute disposition pour l'exécution de la présente délibération et à signer les documents nécessaires.

Il rappelle que le montant de cette dépense s'intègre dans l'enveloppe règlementaire définie dans la délibération du 25/01/2021 qui a fixé la hauteur maximale d'un montant de dépenses cumulées en investissement pouvant être mandatées hors budget de 277 239 €...

## N° 2021/8 : CRISE SANITAIRE : SOUTIEN A L'ECONOMIE DE PROXIMITE : ANNULATION DES INDEMNITES D'OCCUPATION (LOYERS)

VOTE: 18 voix POUR

Le conseil municipal annule l'indemnité d'occupation (loyers baux commerciaux) pour le mois de Novembre 2020 pour un montant total de 713.94 € €

Monsieur le Maire est autorisé à signer les documents nécessaires.

#### Informations diverses:

La date du prochain conseil est fixée au Lundi 12 avril 2021 à 19 heures.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 heures.55

Vu pour être affiché, conformément aux prescriptions de l'article L 121-17 du Code des Communes.

OYTIER SAINT-OBLAS, le 26 mars 2021

Le Maire: René PORRETTA